

CORRIGE EXERCICE : Logiciels (synthèse)

L'entreprise DCG a clairement décidé d'innover dans le domaine de l'informatique en faisant l'acquisition ou en produisant un certain nombre de logiciels. Ces logiciels ont des finalités différentes, certains serviront à l'entreprise elle-même, d'autres ont des usages plus commerciaux...

La société fait appel à vos services pour identifier chaque type de logiciel et les règles comptables associées.

Logiciels	Usage général	Type	Finalité	Conditions d'activation réunies?	Coût d'acquisition / Coût de production	Date d'acquisition	Date d'achèvement / mise en service
L1	Interne	Acquis	Gestion des stocks	-	1 200	20/02/N	01/03/N
L2	Interne	Créé	Calcul des amortissements	OUI	Voir tableau		01/04/N
L3	Commercial	Acquis	Ventes aux clients	-	700	01/05/N	
L4	Commercial	Créé	Gestion des impayés (1)	NON	Voir tableau		01/06/N
L5	Commercial	Créé	A la demande d'un client	-	Voir tableau		01/07/N+1
L6	Commercial	Acquis	Gestion de trésorerie (1)	-	3 000	01/08/N	01/08/N
L7	Interne	Acquis	Gestion des disques durs	-	300	01/10/N	01/10/N
L8	Interne	Créé	Projet de développement (2)	OUI	Voir tableau		01/02/N+1

1. les prestations fournies par ces logiciels seront facturées aux clients.
2. la méthode préférentielle ne sera pas retenue par l'entreprise.

PHASES et COÛTS	DEPENSES POUR LES LOGICIELS CREEES								Coûts de production
	Phase conceptuelle			Phase de production		Phase de mise à disposition et de suivi			
	Etude préalable	Analyse fonctionnelle	Analyse organique	Programmation	Tests et jeux d'essai	Documentation	Formtion de l'utilisateur	Suivi (maintenance)	
L2	1 000	1 982	1 542	5 432	234	100	1 554	342	7 308
L4	1 200	1 726	1 425	2 345	255	100	2 344	355	4 125
L5	1 200	1 776	2 663	5 540	340	100	1 192	654	8 643
L8	1 030	1 666	1 800	1 432	105	100	1 220	190	3 437

Informations complémentaires :

- tous les logiciels activés sont amortis comptablement sur 5 ans en linéaire.
- l'entreprise désire profiter des avantages fiscaux relatifs aux amortissements des logiciels.
- le logiciel L5 n'est pas terminé au 31/12/N (60% de la programmation a été réalisée). Aucune prestation n'a encore été facturée au client à cette date.
- les logiciels spécifiques créés par l'entité et utilisés pour ses propres besoins sont assimilés à des livraisons à soi-même de prestations de services et ne sont donc pas soumis à la TVA.

Logiciels	Immobilisation ?	Comptes d'immobilisation choisis	Coût d'acquisition	Coût de production	Date de début des amortissements comptables	Date de début des amortissements fiscaux
L1	OUI	205001	1 200		20/02/N	01/02/N
L2	OUI	205002		7 308	01/04/N	01/04/N
L3	NON					
L4	NON					
L5	NON					
L6	OUI	205006	3 000		01/08/N	01/08/N
L7	NON					
L8	NON					

Questions :

- 1) Indiquez les logiciels qui seront immobilisés au niveau comptable, précisez leurs coûts d'entrée respectifs et les différentes dates de début des amortissements comptables et fiscaux (en complétant le tableau donné).

L1	Usage interne + acquis + > 500 € HT : immobilisation	Coût = 1200
L2	Usage interne + créé + conditions d'activation OK : Immobilisation	Coût = de l'analyse organique à la doc
L3	Acquis + Vente en l'état : charges (ventes de marchandises)	-
L4	Usage com + créé mais sans conditions d'activation : charges	-
L5	Usage com + acquis + commande spéciale client + non terminé : charges	PS en cours jusqu'à 60% de la prog (stock)
L6	Usage com + acquis + prestations facturées : Immobilisation	Coût = 3000
L7	Usage interne + acquis + < 500 € HT : charges (activation possible)	-
L8	Projet de développement sans méthode préférentielle = charge	-

2) Précisez le sort fiscal des coûts de création des logiciels créés. Un ou plusieurs logiciels sont-ils concernés ?

Les coûts de création des logiciels créés peuvent fiscalement être déduits l'année de leur engagement, même lorsque le logiciel n'est pas terminé à la clôture. Ils font l'objet d'amortissements dérogatoires le cas échéant.

Seul le logiciel L2 peut faire l'objet de cette mesure car c'est le seul logiciel créé immobilisé.

3) Présentez les écritures d'entrée dans le patrimoine de chaque logiciel immobilisé.

		20/02/N		
205001	Logiciel L1		1 200,00	
44562	Etat, TVA déductible sur immob.		235,20	
512	Banques			1 200,00
Acquisition du logiciel				
		01/04/N		
205002	Logiciel L2		7 308,00	
721	Production immobilisée (Immo Inc.)			7 308,00
Produciton du logiciel L2				
		01/08/N		
205006	Logiciel L6		3 000,00	
44562	Etat, TVA déductible sur immob.		588,00	
512	Banques			3 588,00
Acquisition du logiciel L6				

LASM PS = non soumis à la TVA

4) Présentez les écritures d'inventaire au 31/12/N (hors logiciel L5)

- logiciel L1 :
 - amortissement comptable : $1\ 200 / 5 \times 310/360 = 206,67 \text{ €}$ (à partir de la date d'acquisition)
 - amortissement fiscal : $1\ 200 \times 11/12 = 1\ 100 \text{ €}$ (amortissement fiscal sur 12 mois : 1^{er} jour du mois d'acquisition)
 - amortissements dérogatoires : $1\ 100 - 206,67 = 893,33 \text{ €}$
- logiciel L2 :
 - amortissement comptable : $7\ 308 / 5 \times 9/12 = 1\ 096,20 \text{ €}$ (à partir de la date d'achèvement)
 - amortissement fiscal : $7\ 308 \text{ €}$ (les coûts de création peuvent être déduits l'exercice de leur engagement)
 - amortissements dérogatoires : $7\ 308 - 1\ 096,20 = 6\ 211,80 \text{ €}$
- logiciel L6 :
 - amortissement comptable : $3\ 000 / 5 \times 5/12 = 250 \text{ €}$
 - amortissement fiscal : $3\ 000 \times 5/12 = 1\ 250 \text{ €}$ (amortissement fiscal sur 12 mois : 1^{er} jour du mois d'acquisition)
 - amortissements dérogatoires : $1\ 250 - 250 = 1\ 000 \text{ €}$

		31/12/N		
68111	Dotations aux amort. Inc		1 552,87	
2805001	Amort. L1			206,67
2805002	Amort L2			1 096,20
2805006	Amort L3			250,00
Dotation aux amort pour N				
		31/12/N		
68725	Dotations aux amort. déro		8 105,13	
145	Amortissements dérogatoires			8 105,13
Dotations amort déro N				

Total amort. exploitation = 1 552,87 €

Total amort. dérogatoires = 8 105,13 €

5) Rappelez la particularité comptable du logiciel L5 puis présentez l'écriture au 31/12/N.

Pour le logiciel L5, les dépenses enregistrées au cours de l'exercice N restent en charges. Il faut cependant constater une prestation de service en cours pour la valeur de la commande spéciale du client au 31/12/N = $2\ 663 + 5\ 540 \times 60\% = 5\ 987 \text{ €}$.

		31/12/N		
345	PS en cours		5 987,00	
71345	Variation des PS en cours			5 987,00
PS en cours L5				

Les ingénieurs de l'entreprise sont sur le point de terminer un dernier logiciel à usage commercial. Ce logiciel sera vendu aux clients après avoir été terminé puis dupliqué par l'entreprise en N+1.

À la clôture de l'exercice, le compte 232 a été débité pour 10 000 € compte tenu de l'avancement du logiciel. Il s'agit de la seule écriture comptable de N relative à ce logiciel (en dehors des charges exposées et régulièrement comptabilisées). Le responsable de la production signale cependant que certaines fonctionnalités du logiciel qui avaient été prévues et qui devaient déjà être effectives ne le sont pas à la clôture. Ces fonctionnalités, qui ont une réelle importance commerciale, sont évaluées à 2 000 € et il semble probable qu'elles ne seront pas ajoutées au logiciel faute de solutionner les problèmes de conception.

Les commerciaux prévoient un marché potentiel de 1 000 logiciels au prix unitaire de 59 € HT jusqu'à la fin de l'exercice N+4.

L'entreprise décide d'amortir de façon linéaire ce logiciel et souhaite bénéficier des possibilités fiscales de déduction les plus rapides possibles.

Le logiciel est finalement achevé le 01/07/N+1. Les problèmes ont été résolus (fonctionnalités stratégiques ajoutées) et le coût de production supplémentaire est de 14 000 €. Ces frais comprennent des frais de reproduction pour 3 000 € soit 3 € par logiciel reproduit prévu).

À la clôture N+1, 400 logiciels issus du logiciel mère ont été reproduits et 20% ont été vendus.

6) Expliquez succinctement l'enregistrement comptable de ces logiciels « mères » reproduits.

Lorsqu'il s'agit des logiciels standards fabriqués à partir d'un logiciel mère, le logiciel mère constitue une immobilisation incorporelle. Le coût de production des logiciels à partir du logiciel mère (dépenses de reproduction, documentation...) doit être enregistré en charges. Les logiciels reproduits et non revendus à la clôture de l'exercice sont constatés en stocks de produits finis.

7) Présentez toutes les écritures à la clôture de l'exercice N.

L'immobilisation en cours a déjà fait l'objet d'un enregistrement pour son coût de production au 31/12/N.

		31/12/N	
6816	Dotations aux dépréciations des immob incorporelles	2 000,00	
2932	Dépréciation des immobilisations incorporelles en cours <i>Dépréciation des immobilisations incorporelles en cours</i>		2 000,00
		31/12/N	
68725	Dotations aux amort. dérog	10 000,00	
145	Amortissements dérogatoires <i>Dotations amort dérog N</i>		10 000,00

La baisse de valeur non irréversible du logiciel fait l'objet d'une dépréciation.

L'entreprise peut bénéficier immédiatement de la déductibilité des frais de conception des logiciels créés (10 000 €) et doit l'enregistrer en amortissements dérogatoires pour la totalité puisque le logiciel ne sera amorti comptablement qu'à compter de son achèvement.

8) Présentez toutes les écritures de l'exercice N+1.

		01/07/N+1	
20500X	Logiciel mère	21 000,00	
232	Immobilisation incorporelle en cours		10 000,00
721	Production immobilisée - immob. incorporelle <i>Entrée dans le patrimoine du logiciel mère</i>		11 000,00
		31/12/N+1	
2932	Dépréciation des immob incorporelles en cours	2 000,00	
7816	Reprise dépréciation immob incorporelle en cours <i>Reprise de la dépréciation</i>		2 000,00
		31/12/N+1	
68111	Dotations aux amortissements des immob incorporelles	3 000,00	
280500X	Amortissement du logiciel mère <i>Amortissement comptable (linéaire)</i>		3 000,00
		31/12/N+1	
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	8 000,00	
145	Amortissements dérogatoires <i>AD N+1</i>		8 000,00
		31/12/N+1	
355	Stocks de PF	960,00	
7135	Banques <i>Var. stocks des logiciels standards</i>		960,00

Entrée du logiciel mère achevé : solde de l'immobilisation en cours. Production immobilisée de l'exercice = 14 000 – frais de reproduction (3 000 €) = 11 000 €

Dépréciation devenue sans objet : reprise obligatoire.

Amortissement comptable à compter de l'achèvement = $21\ 000 / 3,5 \times \frac{1}{2} = 3\ 000\ €$

Les frais de conception inclus dans le logiciel en N+1 sont déductibles en N+1 (11 000 €). Amortissements dérogatoires = $11\ 000 - 3\ 000 = 8\ 000\ €$. La reprise des AD se fera à hauteur des amortissements comptables jusqu'en N+4.

Il existe $400 \times 80\% = 320$ logiciels en stock au 31/12/N+1, valorisés à 3 € l'unité.